



Charlesbourg, le 27 mai 1997

A V I S

AU FOURNISSEUR DU CONTRAT 5072

La Direction de la rénovation cadastrale avise le Fournisseur du contrat 5072 que, concernant le déroulement de la consultation des propriétaires, le texte de la partie « Accueil et information » de la page 62 du document « Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale (version 3.2) » est remplacé par celui-ci :

« Accueil

Cette activité est sous la responsabilité du Fournisseur. Ses représentants :

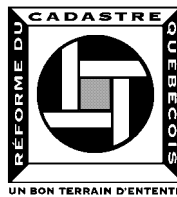
- accueillent les propriétaires ;
- enregistrent les présences et dirigent les propriétaires vers l'aire de consultation ».

« Information

Cette activité est sous la responsabilité du Ministre. Ses représentants :

- répondent à toute question se rapportant à l'objet, la portée et aux effets de la rénovation cadastrale » .

(Avis 97-18A)





Charlesbourg, le 27 mai 1997

A V I S

AU FOURNISSEUR DU CONTRAT 5086

La Direction de la rénovation cadastrale avise le Fournisseur du contrat 5086 que, concernant le déroulement de la consultation des propriétaires, le texte de la partie « Accueil et information » de la page 62 du document « Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale (version 3.2) » est remplacé par celui-ci :

« Accueil

Cette activité est sous la responsabilité du Fournisseur. Ses représentants :

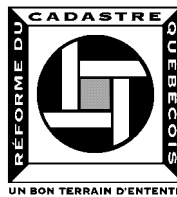
- accueillent les propriétaires ;
- enregistrent les présences et dirigent les propriétaires vers l'aire de consultation ».

« Information

Cette activité est sous la responsabilité du Ministre. Ses représentants :

- répondent à toute question se rapportant à l'objet, la portée et aux effets de la rénovation cadastrale » .

(Avis 97-18B)





Charlesbourg, le 27 mai 1997

A V I S

AU FOURNISSEUR DU CONTRAT 5131

La Direction de la rénovation cadastrale avise le Fournisseur du contrat 5131 que, concernant le déroulement de la consultation des propriétaires, le texte de la partie « Accueil et information » de la page 62 du document « Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale (version 3.2) » est remplacé par celui-ci :

« Accueil

Cette activité est sous la responsabilité du Fournisseur. Ses représentants :

- accueillent les propriétaires ;
- enregistrent les présences et dirigent les propriétaires vers l'aire de consultation ».

« Information

Cette activité est sous la responsabilité du Ministre. Ses représentants :

- répondent à toute question se rapportant à l'objet, la portée et aux effets de la rénovation cadastrale » .

(Avis 97-18C)

